

**MAITRE ALEXANDRE SANTONI**  
**NOTAIRE**  
Bancarello-Route de Sartène  
20169 BONIFACIO

**COMMUNE DE PORTO-VECCHIO**

**AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**Date de l'acte : 7 avril 2022**

Suivant acte reçu par Maître Alexandre SANTONI, Notaire à BONIFACIO (20169), Bancarello, Route de Sartène.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquiescive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

**Bénéficiaire de la prescription pour l'ensemble des biens :**

Madame Lina **MONDOLONI**, Retraitée, demeurant à PORTO-VECCHIO (20137) 8 rue du Général Leclerc.

Née à PORTO-VECCHIO (20137), le 3 janvier 1924.

**IDENTIFICATION DES BIENS**

**DESIGNATION**

A PORTO-VECCHIO (CORSE-DU-SUD) 20137 Quartier NOTA.

Diverses parcelles de terre

Figurant ainsi au cadastre : Section : C, N° : 918, Lieudit : Quartier NOTA, Surface : 00 ha 00 a 74 ca. Section : C, N° : 963, Lieudit : Quartier NOTA, Surface : 00 ha 09 a 00 ca. Section : C, N° : 965, Lieudit : Quartier NOTA, Surface : 00 ha 07 a 70 ca. Section : C, N° : 972, Lieudit : Quartier NOTA, Surface : 00 ha 18 a 90 ca. Section : C, N° : 973, Lieudit : Quartier NOTA, Surface : 00 ha 09 a 90 ca. Total surface : 00 ha 46 a 24 ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquiescive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

**Adresse mail de l'étude : alexandre.santoni@notaires.fr**  
**(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)**